

Infos N°1 LOG lorraine



Après une année difficile que l'on souhaite oublier au plus vite, accueillons 2021 avec optimisme de nous retrouver enfin autour de plaisirs simples : C'est bien quand ils nous manquent que nous nous apercevons de leur importance, **ils sont bien sûr essentiels pour nous !**



L'UNSA Ferroviaire vous souhaite une très bonne et heureuse année 2021.



Réunions CSSCT



Les réunions hebdomadaires CSSCT extra « COVID », en téléconférence, ont repris depuis le début d'année en présence du président (DET ILOG Lorraine), COSEC, RRH, médecins du travail,... et bien sûr vos représentants UNSA-Ferroviaire, toujours présents et préventeurs.

État des lieux des agents testés positifs, confinés, à risques,... et bien d'autres sujets traités, télétravail, RPS, gestes « barrière », masques, TMS, gel, vaccinations et d'autres sujets sont traités dans ces réunions.

Mot du médecin : la pandémie a amené une utilisation intensive du casque audio pour nos réunions en distanciel. Le volume sonore de celui-ci peut nuire à notre audition. Conseil : dans la mesure du possible, l'utilisation du haut-parleur est conseillée.

Planning des réunions CSSCT ordinaires 2021

12/02/21 - 04/06/21 - 06/10/21 - 03/12/21

Inspection de site CSSCT : le lundi 22/02/21 : ASTI à Montigny-lès-Metz

COUVRE FEU

Depuis le samedi 16 janvier 2021 : Mise en place d'un couvre-feu national à **18h00**. Une attestation de déplacement dérogatoire a été distribuée par la Direction. Les agents devront se munir de celle-ci, d'une pièce d'identité et du Pass Carmillon lors d'un contrôle éventuel par les forces de l'ordre. Dans le cas où, malgré la possession des justificatifs de déplacement, vous êtes verbalisé (amende de 135 euros), **la Direction s'engage à prendre cette contravention à sa charge.**

ARRET DE TRAVAIL EN LIGNE

Les personnes présentant des symptômes du Covid-19 et qui "ne sont pas en mesure de continuer à travailler depuis leur domicile" pourront bénéficier d'un arrêt de travail indemnisé "sans délai de carence", ont précisé dans un communiqué les ministères du Travail et de la Santé. Elles devront "s'engager" à se faire tester dans les deux jours. Les salariés concernés doivent se déclarer eux-mêmes en ligne, sur declare.ameli.fr.



Prochaines réunions RPX ILOG Lorraine

19/02/21 – 25/06/21 – 17/09/21 – 26/11/21

Prochaines réunions Heures d'Infos Syndicales

Non communiquées à ce jour par l'entreprise... Communication ultérieure par vos délégués **UNSA Ferroviaire**.

L'UNSA Ferroviaire reste à votre écoute afin de porter vos interrogations à la Direction.

Calendrier NOTATIONS 21/22

Date de prise de connaissances Exécution/Maîtrise : **18 février 2021**

Date de commission Maîtrise : **18 mars 2021**

Date de commission Exécution : **19 mars 2021.**

Limite des réclamations : **10 mars 2021**



Vos délégués de notation UNSA :

Exécution : Stéphane Labbé 06 73 61 76 09

Maîtrise : Martial Dodeler 06 16 55 60 42 Marc Sailley 06 11 98 71 01

Cadres : calendrier pas communiqué à ce jour, com ultérieure. (à venir)

PÉRIODES DE MOINDRE BESOIN 2021

INFRALOG LORRAINE

AGENTS ENTRETIEN VOIE	AUTRES PERSONNELS
01/01/2021 au 10/03/2021	11/01/2021 au 19/02/2021
17/05/2021 au 09/07/2021	15/03/2021 au 23/04/2021
16/08/2021 au 10/09/2021	17/05/2021 au 30/06/2021
02/11/2021 au 31/12/2021	16/09/2021 au 09/12/2021

Pour rappel, conformément à l'article 53 du RH 0131 et au RH 0045, les congés pris en période de moindre besoin :

- donnent droit pour chaque journée (à partir de la huitième), au paiement d'une indemnité,
- cette indemnité est payée avec la solde du mois qui suit celui où le congé a été pris

Vos délégués UNSA Ferroviaire CSSCT/RPX:

Martial Dodeler 06 16 55 60 42

Régis Rawolle 06 20 52 78 64

David Rehlinger 06 22 62 85 97

Sylvain Demange 06 16 04 60 54

